

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la Commission
consultative des Arts plastiques**

A.Gt 11-02-2003

M.B. 31-07-2003

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 10 juin 1988 instituant la Commission consultative des Arts plastiques;

Considérant que le mandat de cinq de ses membres est arrivé à expiration le 31 décembre 2002 et qu'il convient par conséquent de procéder à la nomination de leurs remplaçants,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission consultative des Arts plastiques, pour un terme de quatre ans, prenant cours le 17 février 2003 et se terminant le 31 décembre 2006 :

M. Vincent Cartuyvels, rue du Ham 9, 1180 Bruxelles;
Mme Anne-Marie Godfroy, rue des Vennes 81, 4020 Liège;
M. Félix Hannaert, avenue Brugmann 447, 1180 Bruxelles;
M. Lino Polegato, rue Paradis 60, 4000 Liège;
M. Georges Vercheval, allée du Château 20, 7140 Morlanwelz,

en remplacement des membres sortant suivants, au mandat ayant pris cours au 1^{er} janvier 1997 :

Mme Louise Descamps.
M. Xavier Canonne.
M. André Lamblin.
M. Olivier Puebla.
M. Yves Bernard, terminant le mandat de M. Jean-Louis Rollé.

Article 2. - M. Vincent Cartuyvels est nommé président de ladite Commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur au 17 février 2003.

Bruxelles, le 11 février 2003.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel,

R. MILLER